



DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 073 / 2026
DU 20 JUILLET 2026**

LAVAL – FERME URBAINE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES TERRAINS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA FERME D'AVENTURE

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n°028/2026 du Conseil Communautaire du 10 avril 2026 portant délégation d'attributions au Président,

Considérant que Laval Agglomération est propriétaire des terrains, d'une surface globale de 17ha 72a 59ca, relevant de son domaine privé, situés au lieu-dit "la plaine d'aventure" dans le quartier Saint Nicolas à Laval,

Considérant que l'association "La ferme d'aventure" à vocation sociale s'est portée preneur du site avec pour objectifs notamment de rendre accessible le bien manger local, rassembler les habitants du quartier et partager les savoir-faire, promouvoir les activités de la terre et insérer professionnellement des personnes du territoire.

Considérant l'intérêt de ce projet à caractère social,

Considérant qu'il y a lieu de conclure pour ce faire, une convention de mise à disposition des terrains au profit de l'association,

DÉCIDE

Article 1

Les termes de la convention de mise à disposition des terrains cadastrés section ZA numéros 18, 19, 65 et 68 d'une surface globale de 17ha 72a 59ca, situés au lieu-dit "la plaine d'aventure" à Laval au profit de l'association "la Ferme d'aventure" sont approuvés.

Article 2

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.

Article 3

La présente convention est consentie moyennant le paiement à Laval Agglomération, d'une redevance annuelle d'un montant de 1 500,00 €, payable au 1^{er} juillet de chaque année.

Article 4

Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du Conseil communautaire.

Article 6

Le Directeur général adjoint des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Signé: Florian BERCAULT